

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 novembre 2015– N°7/2015

Excusée : Nadine CAHU

I - Bilan saison 2015 Espace Hermeline et Perspectives 2016

Un **bilan complet de l'activité 2015** a été présenté.

En complément du personnel permanent, une vingtaine de contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, la surveillance de la baignade, l'entretien des espaces verts. Cela représente près de **8 emplois équivalents temps plein** à l'année.

On peut estimer **la fréquentation 2015 de l'Espace Hermeline à environ 32 000 visiteurs dont 8 000 recensés pour la baignade**. Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le **chiffre d'affaires approche 200 000 € H.T, quasi identique à 2014**.

La saison a bien commencé avec un printemps sensiblement identique à 2014. Le mois de juillet a connu une progression de 10%, tandis que le mois d'août est en régression de 5%. L'activité reste très dépendante des conditions météo.

La fréquentation se concentre sur trois activités :

- **le parc aventure dans les arbres** (tyrolienne, bungy) représente 35% des visiteurs et plus de 48% du chiffre d'affaires. Ce sont plus de **11 200 visiteurs** qui sont passés par les activités du parc aventure, tyrolienne et bungy inclus.
- **le vélorail** représente 26% des visiteurs et près de 25% du chiffre d'affaires. Le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail est de 8 500 cette année. Le nombre de location a progressé de 5% et les recettes de 13% grâce à la mise en place d'une assistance électrique sur 10 vélorails.
- **la baignade** représente 26% des visiteurs et la buvette 20% du chiffre d'affaires.

Les autres activités (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 13% des visiteurs et environ 8% des recettes. Le camping a accueilli cette année 1 146 personnes. La fréquentation du mini-golf comme du tennis est en recul (-8%). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 683 visiteurs sur juillet et août.

Enfin, comme chaque année un programme d'animations a été mis en place (jeux traditionnels, expositions diverses, balades en calèche, initiation kayak, atelier photo ...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vide-grenier avec l'association des jardiniers, journée festive des 20 ans du vélorail avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche....

Perspectives :

A court terme, l'objectif est d'atteindre un **fonctionnement équilibré et une organisation optimisée** de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités. Sans négliger les actions de promotion et de communication, il faut rechercher une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités dont la fréquentation est très dépendante des conditions météorologiques. La réflexion est engagée sur les périodes et amplitudes d'ouverture, le recrutement du personnel saisonnier, la complémentarité et la spécialisation des tâches...

A moyen terme, il s'agit de poursuivre **le développement et le renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline**. Outre l'enjeu de la pérennité de l'activité baignade, plusieurs opérations sont d'ores et déjà à l'étude : implantation d'un espace muséographique de découverte dans les anciens wagons postaux, poursuite de la démarche loisirs adaptés, aménagement d'une ligne de vie continue pour le parc aventure, extension du petit train...

II – Affaires Communales en cours

⇒ Budget 2014 : Décision modificative budgétaire :

Les principaux éléments de modifications du budget sont les suivants.

Pour le budget de fonctionnement, une subvention complémentaire de 5 000 € (du budget général) sera affectée au budget du SPIC d'Hermeline pour permettre de clore l'année, les recettes étant moins importantes que prévues.

Le chapitre des charges de personnel devra être réabondé (+32 000 €) pour compenser principalement les arrêts maladie en cours (non remboursés en totalité), et leur remplacement par du personnel en contrats aidés.

La compensation de ces nouvelles dépenses seront assurées par le chapitre des dépenses imprévues.

S'agissant du budget d'investissement des réaffectations entre chapitres sont nécessaires (prélèvement sur les dépenses prévues) pour permettre de solder les opérations à hauteur des dépenses réellement réalisées : mise en accessibilité voie d'accès à la Chateline, numérotation des rues, informatisation des écoles, engagement d'une nouvelle signalétique des activités et des services dans les trois agglomérations de la commune.

⇒ Dépôt demandes de subventions au titre de la DETR 2016 :

Au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) mise en place par l'État, il est décidé de présenter le programme de mise aux normes des bâtiments scolaires (écoles maternelle et primaire) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé auprès de l'État. Ce programme est estimé à **198 090 € H.T sur 2 ans.**

Des demandes de subventions complémentaires ont été déposées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

⇒ Points sur dossiers ou travaux en cours :

Etude d'assainissement du bourg et de la gare

Le cabinet d'étude LARBRE poursuit son travail d'analyse des installations existantes. Compte tenu des faibles pluviométries, les inspections caméra des réseaux ont été reportées. Un premier rendu de la phase diagnostic devrait avoir lieu début 2016.

Lande de la Haute-Renaudie

En partenariat avec le Parc Naturel Régional, une consultation a été lancée pour l'entretien de la lande de la Haute-Renaudie dans le cadre du nouveau programme Natura 2000 pour la période 2016-2020. La commune est dans l'attente de la confirmation des nouveaux financements.

Aménagement place de la Gare :

La démolition des bâtiments des anciens ateliers ferroviaires devrait être terminée fin novembre. Un marquage provisoire des places de parking autour de la gare SNCF va être étudié, afin d'organiser et d'optimiser le stationnement, dans le but d'avoir un maximum de places délimitées (environ une trentaine). Un sens unique sera créé afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Un bornage est prévu d'ici la fin de l'année pour l'acquisition des terrains des anciens jardins SNCF. Après estimation des services de France Domaine, les 550 m² de cette parcelle seront acquis au prix de 2 750€ (5€/m²).

Une rencontre a eu lieu le 14 octobre dernier avec le CAUE et l'ODHAC pour étudier l'implantation des quatre logements adaptés. La pose de la première pierre devrait intervenir d'ici fin 2016.

L'échange de terrains entre la commune et Monsieur Chambon devrait intervenir d'ici la fin de l'année par acte notarié. L'objectif est d'élargir l'accès aux futurs logements adaptés de l'ODHAC.

III – Communauté de Communes des Monts de Châlus

⇒ Nouveaux horaires de la Poste à compter du 9 novembre 2015

Dans le cadre d'une nouvelle convention intercommunale de partenariat avec La Poste et la mise en place d'une nouvelle organisation postale avec les facteurs-guichetiers, les horaires d'ouverture du bureau de Poste de Bussière-Galant sont les suivants depuis le 9 novembre 2015 :

- **Ouverture du lundi au vendredi tous les matins de 9h à 10h30** puis distribution du courrier et **ouverture du bureau de 14H à 15H15**. Cette solution a été retenue car la proposition d'ouverture tous les matins 9h15/11h45 entraînait une distribution du courrier jusqu'en début d'après-midi. Elle permet en outre une ouverture supplémentaire le lundi.

- **Ouverture tous les samedis matins de 9H à 10H** puis distribution du courrier. Il était prévu de fermer le bureau de poste le samedi matin.

Au final, le total d'heures d'ouverture est égal à 14h45 contre 17h initialement. Il a également été demandé l'installation sur la commune d'un distributeur bancaire mais refusé par la Poste pour des raisons de coût.

⇒ Projet de Schéma de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République Loi (NOTRe) a été publiée au JO le 8 août 2015.

Le renforcement des intercommunalités constitue l'une de ses dispositions principales : seuil de 15 000 habitants minimum pondéré par des règles de densité de population, à court terme nouvelles compétences obligatoires (eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques...) et optionnelles (entretien de la voirie...)

Dans ce cadre, la loi prévoit l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31 mars 2016, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017. C'est dans ce contexte que le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre dernier.

Les Conseils Municipaux, Conseils Communautaires des EPCI à fiscalité propre et syndicats concernés par des propositions de modifications de leur situation doivent se prononcer pour avis sur le projet de schéma, dans un délai de 2 mois à compter de la réception du projet (soit le 15 décembre 2015).

Compte-tenu de l'obligation d'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Nexon et après examen des possibilités et étude des scénarii envisageables avec les EPCI limitrophes, le Préfet propose de fusionner cette dernière avec la Communauté de Communes des Monts de Châlus pour constituer un nouveau territoire de 13 000 habitants.

Au niveau des compétences, elles sont similaires même si elles ne sont pas exercées de la même manière : en régie directe principalement pour les Monts de Châlus, par convention avec des associations et sous forme de syndicat pour le Pays de Nexon. Concernant les caractéristiques financières, les deux EPCI présentent des valeurs quasi identiques.

Cette proposition constituant une modification de la situation de la Communauté de Communes des Monts de Châlus, la Communauté de Communes et les communes sont sollicitées par le Préfet pour émettre un avis sur ce projet de nouveau SDCI.

Le dossier complet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sera transmis à chaque conseiller municipal avant de délibérer.